



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 26 novembre 1997 — N° 138

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

26 novembre 1997

26 novembre 1997

Le mercredi 26 novembre 1997

N° 138

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le Président dépose :

Le tome II du rapport annuel du Vérificateur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997, accompagné d'une brochure sur les faits saillants dudit rapport.

(Dépôt n° 1301-971126)

Un document du Directeur général des élections du Québec, faisant état des orientations prises par le Comité consultatif, conformément à l'article 70 de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives*.

(Dépôt n° 1302-971126)

Dépôts de rapports de commissions

M. Landry (Bonaventure) dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 20 et 27 novembre 1996 ainsi que le 23 janvier 1997, a entendu le commissaire à la Déontologie policière, la curatrice publique et la sous-ministre des Relations internationales, conformément à la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

(Dépôt n° 1303-971126)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 11 février et 12 mars 1997, a tenu des

26 novembre 1997

consultations particulières dans le cadre du mandat d'initiative sur les « Enfants de Duplessis ».
(Dépôt n° 1304-971126)

Dépôt de pétitions

M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 247 citoyens et citoyennes de Rivière-du-Loup, concernant la réforme de la *Loi sur l'instruction publique*.

(Dépôt n° 1305-971126)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Sirros (Laurier-Dorion) présente une motion concernant les propos tenus par M. Jacques Parizeau sur les groupes ethniques, à la suite du référendum d'octobre 1995; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Leduc (Mille-Îles) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'entrée en vigueur, le 21 novembre 1997, de la *Loi sur l'équité salariale* qui permet, au Québec, de faire un pas de plus dans la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et vers l'application du principe de « travail équivalent, salaire égal ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) propose :

26 novembre 1997

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral que toute modification qu'il pourrait être tenté d'apporter à la loi C-91, reliée à l'industrie pharmaceutique, n'aura pas pour effet d'affaiblir ladite loi et ses règlements et ce, dans le respect des engagements internationaux que nous avons contractés avec nos partenaires commerciaux à l'égard de la protection de la propriété intellectuelle et s'assure que l'industrie pharmaceutique québécoise demeure vigoureuse et concurrentielle.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Williams (Nelligan) présente une motion concernant un moratoire sur la formation de mégafichiers de renseignements personnels; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 172, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les normes du travail;
- la Commission de l'éducation, afin de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 166, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives.

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail, afin d'entendre, à huis clos, M. Jean-Claude Scraire, président-directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la suite des auditions de la Caisse qui ont eu lieu les 3 et 4 septembre 1997;

26 novembre 1997

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux;
- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'examiner les engagements financiers du ministère de la Culture et des Communications contenus dans les listes des mois de janvier à mars 1997.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 175, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

26 novembre 1997

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant que le principe du projet de loi n° 175, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 173, Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale, soit maintenant adopté.

Le débat s'ensuit.

À 18 h 00, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant que le principe du projet de loi n° 173, Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale, soit maintenant adopté.

26 novembre 1997

À minuit, le débat sur la motion de M. Trudel est ajourné. M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 27 novembre 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU